

Conseil d'Administration du 18 décembre 2023

Extrait du registre des délibérations

D 30/2023

Ressources
humaines

Modification de la
composition de la
Commission
d'appels d'offres

Nombre
d'administrateurs :
En exercice : 17
Présents : 9
Absents : 6
Excusés-représentés : 2
Votants : 11

La Vice-Présidente,
soussignée, certifie
que la liste des
délibérations a été
affichée dans les délais
légaux.

L'an deux-mille-vingt-trois, le 18 décembre à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du CCAS de SAINT-ANDRE-LEZ-LILLE, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Marie MARCHAND, Vice-Présidente du CCAS, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 12 décembre, soit trois jours auparavant.

Administrateurs en exercice

Présents :

Marie MARCHAND, Lydie YAP, Régis LOGIER, Esteban GARCIA, Patricia BOUCHE, Denise DE TEMMERMAN, Christiane CLERET, Ghislaine CAVROT, Michèle BOUCAUT,

Absents ayant donné procuration :

Elisabeth MASSE, Présidente à Marie MARCHAND,
Frédérique BRILLOT à Esteban GARCIA

Absents :

Pascal THIBAUT, Cédric ANDRE, Thomas FICHAUX, Guy-Emmanuel DECASTECKER, Hervé LESIEUX, Isabelle GALLET

Monsieur Régis LOGIER a été élu secrétaire de séance

Rapport de Madame Marie MARCHAND :

Vu la délibération n°26-2020 du 31 août 2020 par laquelle le Conseil d'administration du CCAS a procédé à l'élection des membres de la commission d'appels d'offres ;

Vu la délibération n°24-2023 du 23 octobre 2023 par laquelle le Conseil d'Administration du CCAS a élu Marie MARCHAND, Vice-Présidente ;

Vu les dispositions de l'article L.1411-5 du Code Général des collectivités territoriales, prévoyant que la commission d'appel d'offres d'un établissement public doit comporter, en plus de l'autorité habilitée à signer les marchés publics ou son représentant, 5 membres élus au sein du Conseil d'Administration, à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Suite à l'élection de Marie MARCHAND, Vice-Présidente, il convient de procéder à la constitution d'une nouvelle commission d'appels d'offres jusqu'à échéance du mandat.



Le Conseil d'Administration décide de procéder, à l'élection des membres titulaires et suppléants devant composer la commission d'appel d'offres à caractère permanent.

Il est proposé la liste suivante :

Titulaires :

- Lydie YAP
- Régis LOGIER
- Michèle BOUCAUT
- Denise DE TEMMERMAN
- Esteban GARCIA

Suppléants :

- Hervé LESIEUX
- Ghislaine CAVROT
- Patricia BOUCHE
- Christiane CLERET
- Isabelle GALLET

Le Conseil d'Administration,

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

Proclame élus à la CAO les membres suivants :

Titulaires :

- Lydie YAP
- Régis LOGIER
- Michèle BOUCAUT
- Denise DE TEMMERMAN
- Esteban GARCIA

Suppléants :

- Hervé LESIEUX
- Ghislaine CAVROT
- Patricia BOUCHE
- Christiane CLERET
- Isabelle GALLET

Pour faire partie, avec l'autorité habilitée à signer les marchés publics passés par le CCAS, de la commission d'appel d'offres à caractère permanent.

Autorise Madame la Présidente à signer tout document relatif à cette délibération ;

Dit que cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

POUR EXTRAIT CONFORME

La Présidente du CCAS

Elisabeth MASSE



Le secrétaire de séance,

Régis LOGIER

DÉCISION DU

Délibération du Conseil d'Administration

- publié(e) par affichage le 28.12.23
- reçu(e) en Préfecture le 28.12.23 et rendu(e) exécutoire à compter de cette date
- notifié(e) le